



# Communiqué de presse

---

CP

Paris, le 2 février 2018

## **La délégation aux droits des femmes du Sénat s'inquiète de la dégradation des moyens des associations qui accompagnent les femmes victimes de violences**

La délégation aux droits des femmes du Sénat s'inquiète d'une **dégradation problématique des moyens des associations** qui viennent en aide aux **femmes victimes de violences**.

Elle a entendu, mercredi 31 janvier, les représentantes de *l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)*, principale structure de référence pour la prise en charge des victimes de **violences sexuelles au travail**, qui lui ont fait part de leur décision de **fermer l'accueil téléphonique** de l'association face à l'impossibilité de traiter de façon rigoureuse l'**afflux constant de nouveaux dossiers** avec des effectifs largement sous-dimensionnés.

La délégation constate un **décalage préoccupant** entre les besoins croissants de ce type de structure, en lien avec l'augmentation des demandes observée depuis 2016, et des subventions publiques – au mieux – en stagnation.

La délégation, qui se félicite de la volonté des plus hautes autorités de l'État d'ériger l'égalité entre femmes et hommes en « **grande cause nationale** », s'interroge néanmoins sur la **traduction concrète de cette priorité** dès lors que les associations, **actrices au premier chef de la lutte contre les violences**, ne pourraient plus y prendre toute leur part.

Il est donc impératif de donner aux associations les moyens d'exercer leurs missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des victimes. Il s'agit là d'un prérequis pour toute **action publique de lutte contre les violences faites aux femmes**.

**Alors que la parole se libère, il est crucial de faire en sorte qu'elle soit entendue.**

CONTACT PRESSE : JULIETTE ÉLIE ☎ 01.42.34.25.03 - [PRESSE@SENAT.FR](mailto:PRESSE@SENAT.FR)